



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 7 juin 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, président
Monsieur le conseiller Jean Guilbault, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Christiane Bois	Michelle Morin-Doyle
Simon Brouard	Patrick Paquet
Yvon Bussièrès (partie de séance)	François Picard
Richard Côté	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Chantal Gilbert	Marie-Josée Savard
Anne Guérette	Odette Simoneau
Geneviève Hamelin	Denise Tremblay Blanchette
Sylvain Légaré	Denise Trudel
Julie Lemieux	Marie France Trudel
Lisette Lepage	Suzanne Verreault
Francine Lortie	Steeve Verret

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Est absent:

Monsieur le conseiller Marc Simoneau

À 17 heures, monsieur le président Jean-Marie Laliberté constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2010-0555 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la

ville tenue le 7 juin 2010 en remplaçant :

- l'annexe du sommaire décisionnel LS2010-008;
- le sommaire décisionnel A1DA2010-025 par le sommaire décisionnel A1DA2010-029.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0556 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 mai 2010**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Paquet,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 mai 2010, en remplaçant, à la dernière ligne du dernier paragraphe, sous la rubrique *Communications écrites au conseil*, les mots « au projet d'étendre le trajet » par les mots « de créer un nouveau lien ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 mai 2010

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 mai 2010.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 4 mai 2010;
- Dépôt d'une lettre de madame Martine Sanfaçon, porte-parole du groupe *Forêt y voir*, relative notamment au projet de développement de la rivière des Roches et à la protection du bassin versant de la rivière Saint-Charles, accompagnée de diverses lettres d'appui et autres documents;
- Dépôt de lettres de mesdames Hélène Caron, Gabrielle Gagnon et Annie Bélanger, relatives aux heures de glace et à la pratique du ballon sur glace dans les arénas;
- Dépôt d'une lettre de madame Lise Santerre, présidente du Conseil de quartier Montcalm, relative à la création d'un parcours *Écolobus* sur le trajet Honoré-Mercier, Grande Allée, avenue Cartier et rue Saint-Jean;

- Dépôt des résolutions 10-58 et 10-66, adoptées par le conseil d'administration du *Réseau de transport de la Capitale* le 26 mai 2010, relatives au plan d'amélioration des services pour l'automne 2010 et à la tarification de l'*Écolobus*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commande, pour le mois d'avril 2010;
 - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2010 (**Référence : AP2010-310**);
- Dépôt, par le monsieur le maire Régis Labeaume, des certificats de mention d'honneur décernés par Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada, à madame Nancy Bérubé, messieurs Sylvain Girard et Guillaume Lafleur-Laplante et au docteur Guy Gagné;
- Dépôt, par madame la conseillère Anne Guérette, d'une étude en date du 29 juin 2009, présentée par monsieur Martin Dubois de *Patri-Arch*, consultant en patrimoine et architecture, intitulée : *La Grande Allée, un ensemble patrimonial exceptionnel*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, d'un tableau provenant de l'*Institut de la statistique Québec*, relatif à l'indice mensuel des prix à la consommation pour le mois d'avril 2010.

Première partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions, d'une durée maximale de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Suspension de la séance

À 18 h 02, monsieur le président Jean-Marie Laliberté demande la suspension de la séance, pour permettre au conseil municipal des enfants de s'exprimer. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de suspension.

- Dépôt du rapport d'activités 2010 du conseil municipal des enfants intitulé : *Les conditions de vie des enfants de la Ville de Québec* et présentation, par les enfants représentant les écoles participantes, de leurs recommandations.

Reprise de la séance à 18 h 20

À 18 h 55, monsieur le président Jean-Marie Laliberté fait expulser monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, conformément aux dispositions des articles 27 et 30 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, et ce, après que ce dernier ait soulevé une question de privilège en vertu de l'article 7 du même règlement.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par monsieur Dominique Pedneault, d'une lettre signée par monsieur Daniel Pelletier, en date du 7 juin 2010, intitulée : *Mes droits essentiels à la pleine autonomie de mes déplacements*.
- Dépôt, par madame Johanne Lavallée, d'un document intitulé : *Déclaration pour la protection des milieux naturels de la Ville de Québec*.
- Dépôt, par monsieur Raymond Turgeon, d'une *Requête introductive d'instance* en Cour supérieure relative au lot 1 033 203 du cadastre du Québec : Raymond Turgeon c. Ville de Québec et *Les Immeubles G. Gagné inc.*

Avis de proposition

Madame la conseillère Anne Guérette dépose les 3 avis de proposition suivants :

- avis de proposition relatif au report de l'adoption du projet du programme particulier d'urbanisme (PPU) de la colline Parlementaire;
- avis de proposition relatif à l'attribution d'un statut de protection particulier au secteur de Grande Allée;
- avis de proposition relatif à tenue d'une course d'*Indy Car*.

CV-2010-0557 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Guilbault, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 mai 2010 - Inscription, au prochain programme triennal d'immobilisations, de la réalisation des travaux d'égout sur l'ensemble du rang Saint-Ange - AJ2010-060 (Ra-1537)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Guilbault, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 mai 2010, relativement à l'inscription, au prochain programme triennal d'immobilisations, de la réalisation des travaux d'égout sur l'ensemble du rang Saint-Ange.

Monsieur le conseiller Jean Guilbault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le

conseiller Jean Guilbault.

En faveur : 19

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2010-0558 Félicitations aux nouveaux récipiendaires de l'Ordre national du Québec

Attendu que le 3 juin dernier, le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, a rendu hommage à une trentaine de personnalités récemment admises au sein de l'*Ordre national du Québec*;

Attendu que l'*Ordre national du Québec* est la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Québec, et ce, depuis 25 ans cette année;

Attendu que les récipiendaires, par leur travail, leur engagement, leurs idéaux, leur persévérance et leur talent, contribuent au rayonnement du Québec dans le monde, mais aussi à la concrétisation des rêves, des désirs et des besoins de toute la population;

Attendu que l'insigne de l'*Ordre national du Québec* a été remise à 6 personnalités de la région de la Capitale-Nationale;

Attendu que les récipiendaires de la région, monsieur René Dussault, madame Louise Forand-Samson, madame Éline Hémond, monsieur Neil Bissoondath, madame Renée Hudon et madame Martine Tremblay, représentent honorablement la région auprès de cette institution, symbole de l'excellence québécoise;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de féliciter tous les nouveaux récipiendaires de l'*Ordre national du Québec* pour leur oeuvre et plus particulièrement, les 6 récipiendaires de la région de la Capitale-Nationale pour leur contribution au développement et au rayonnement de notre région.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0559 Félicitations à monsieur Jacques Perreault, ancien directeur général de la Ville de Québec, récipiendaire de l'Ordre national du Québec

Attendu que le 3 juin dernier, le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, a rendu hommage à une trentaine de personnalités récemment admises au sein de l'*Ordre national du Québec*;

Attendu que l'*Ordre national du Québec* est la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Québec, et ce, depuis 25 ans cette année;

Attendu que les récipiendaires, par leur travail, leur engagement, leurs idéaux, leur persévérance et leur talent, contribuent au rayonnement du Québec dans le monde, mais aussi à la concrétisation des rêves, des désirs et

des besoins de toute la population;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de féliciter monsieur Jacques Perreault, ancien directeur général de la Ville de Québec, récipiendaire de l'*Ordre national du Québec* pour son oeuvre et sa contribution au développement et au rayonnement de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0560 Voeux de prompt rétablissement à monsieur le conseiller Marc Simoneau

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que les membres du conseil adressent leurs voeux de prompt rétablissement à monsieur le conseiller Marc Simoneau.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0561 Félicitations au comité organisateur du *Festival DécouvrArts*

Attendu que les 4, 5 et 6 juin derniers avait lieu dans l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et tout particulièrement dans le district de Cap-Rouge, la 25^e édition du *Festival DécouvrArts*;

Attendu que ce grand rassemblement culturel doit sa réussite entre autres, à la qualité de son organisation, l'implication et le dévouement des bénévoles associés à cet événement couru, la qualité de plus de 130 artistes et artisans qui y participent de façon active et au choix remarquable de spectacles majeurs offerts au cours de cette fin de semaine;

Attendu qu'à chaque année, des milliers de visiteurs sont au rendez-vous;

Attendu que le *Festival DécouvrArts* est reconnu comme l'une des plus belles fêtes champêtres de la Ville de Québec et qu'il contribue à offrir à la population un événement culturel rassembleur, favorisant la vitalité artistique de notre ville;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu de rendre hommage au comité organisateur de ce spectaculaire événement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0562 Remerciements aux employés de la Division des travaux publics de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, pour la journée *Portes ouvertes* tenue le 6 juin 2010

Attendu que dans le cadre de la *Semaine de la municipalité*, la Division des travaux publics de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge a organisé, le 6 juin dernier, une journée *Portes ouvertes* au public, au garage municipal;

Attendu que la population a répondu en grand nombre à cette invitation de découvrir le travail des employés manuels, malgré une température inclémente;

Attendu que les employés manuels ont donné bénévolement de leur temps pour recevoir jeunes et moins jeunes et leur permettre, entre autres, d'exercer leur talent d'opérateur de machinerie lourde;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu de remercier les employés de la Division des travaux publics de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge pour leur dévouement et leur engagement et de les féliciter pour cette belle organisation.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0563 Voeux de condoléances, monsieur Clément Coulombe, ancien conseiller des Villes de Charlesbourg et de Québec

Sur la proposition de monsieur le président Jean-Marie Laliberté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'offrir, au nom des membres du conseil de la ville et de l'ensemble de l'administration municipale, nos plus sincères condoléances à la famille et à tous les proches de monsieur Clément Coulombe, ancien conseiller des Villes de Charlesbourg et de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0564 Félicitations au Service de la culture - Projet *Clip ta rue*

Attendu qu'en avril dernier, la Ville de Québec a annoncé le lancement du projet *Clip ta rue* qui vise à faire connaître, de façon très originale, la toponymie de notre ville aux jeunes du 3^e cycle du primaire, âgés entre 10 et 13 ans;

Attendu que les jeunes sont invités à adopter un nom de rue, de quartier, de place ou de parc, parmi les 5000 présentés dans le *Répertoire des toponymes*, et de produire une vidéo de 45 secondes expliquant son origine, son évolution

dans le temps et sa signification;

Attendu que les participants, encadrés par un adulte, doivent ensuite publier leur vidéo sur *YouTube* et la soumettre à *Clip ta rue*;

Attendu que les vidéos reçues seront évaluées par un jury et que le gagnant pourra voir sa vidéo diffusée sur le site Internet de la Ville;

Attendu que la Ville procédera à un lancement officiel cet automne et qu'à cette occasion, les vidéos des participants de la première phase seront présentées, l'objectif étant d'avoir un clip pour chaque nom;

Attendu que la date limite d'inscription est le 18 juin prochain;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de féliciter le Service de la culture pour cette dynamique initiative et d'encourager tous les jeunes admissibles à ce projet à y participer en grand nombre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0565 Renonciation au droit de répétition à l'égard de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 316 564 du cadastre du Québec - AJ2010-056 (Ra-1531)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu de renoncer au droit de répétition ou de reprise en cas d'éviction, à l'égard de l'immeuble aujourd'hui connu et désigné comme étant le lot 1 316 564 du cadastre du Québec, cédé aux termes de l'acte d'échange publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec sous le numéro 384 043, en contrepartie de la même renonciation, par *Les Servantes du Très-Saint-Sacrement* (Province Sainte-Anne), à l'égard de l'immeuble aujourd'hui connu et désigné comme étant le lot 1 317 717 du susdit cadastre, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de renonciation joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0566 Autorisation à l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards - Saisons 2010, 2011 et 2012 (VQ-42404) - AP2010-281 (CT-2192225) — (Ra-1534)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'autoriser l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Sani-Orléans inc.*, d'un contrat en vue des travaux de vidange de puisards à différents endroits à l'intérieur des limites de l'arrondissement, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 novembre 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42404 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 12 avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0567 Autorisation à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards - Saisons 2010, 2011 et 2012 (VQ-42404) - AP2010-284 (Ra-1534)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'autoriser l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à engager le crédit de la ville relativement à l'adjudication, à *National Vacuum inc.*, d'un contrat en vue des travaux de vidange de puisards à différents endroits à l'intérieur des limites de l'arrondissement, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 novembre 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42404 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 12 avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0568 Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Carrefour jeunesse-emploi de la Capitale-Nationale et Incubateur de musique francophone (IMF) pour le versement d'une subvention, dans le cadre du projet L'AMPLIFICATEUR - CU2010-019 (CT-CU2010-019) — (Ra-1534)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de

Québec, *Carrefour jeunesse-emploi de la Capitale-Nationale* et *Incubateur de musique francophone (IMF)* relativement au versement d'une subvention, pour chacune des années 2010, 2011 et 2012, en vue de la réalisation du projet *L'AMPLIFICATEUR*, selon des modalités substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;

2° le versement d'une subvention de 230 000 \$ en 2010, de 300 000 \$ en 2011 et de 300 000 \$ en 2012, à *Carrefour jeunesse-emploi de la Capitale-Nationale*, pour la réalisation du projet *L'AMPLIFICATEUR*.

Madame la conseillère Anne Guérette demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Jean Guilbault, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Gérard Poirier, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie-France Trudel et Suzanne Verreault.

A voté contre : madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 19

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2010-0569 Attribution d'un odonyme - District électoral de Loretteville - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - CU2010-043 (Ra-1534)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : *René-Auclair, rue*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0570 Autorisation aux Arrondissements des Rivières, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et de La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de sciage de bordures et de trottoirs - Saisons 2010, 2011 et 2012 - Lot 1 (VQ-42405) - AP2010-254 (CT-219151, CT-2192140, CT-2192154) — (Ra-1535)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'autoriser les Arrondissements des Rivières, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et de La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Sciage et Forage Québec*

(1984) inc., d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de sciage de bordures et de trottoirs pour les saisons 2010, 2011 et 2012, lot 1, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 novembre 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42405 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 1^{er} avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0571 Autorisation à l'Arrondissement de Beauport - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards - Saisons 2010, 2011 et 2012 (VQ-42404) - AP2010-276 (CT-2192398) — (Ra-1535)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser l'Arrondissement de Beauport à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Sani-Orléans inc.*, d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards à différents endroits à l'intérieur des limites de l'arrondissement, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 novembre 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42404 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 12 avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0572 Autorisation à l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards - Saisons 2010, 2011 et 2012 (VQ-42404) - AP2010-278 (CT-2192504) — (Ra-1535)

Sur la proposition de madame la conseillère Francine Lortie,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'autoriser l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Chalifoux Sani-Laurentides inc.*, d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards à différents endroits à l'intérieur des limites de l'arrondissement, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 novembre 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42404 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 12 avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0573 Autorisation à l'Arrondissement des Rivières - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards - Saisons 2010, 2011 et 2012 (VQ-42404) - AP2010-286 (CT-2192329) — (Ra-1535)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérald Poirier,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'autoriser l'Arrondissement des Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Veolia ES Services d'assainissement inc.*, d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards à différents endroits à l'intérieur des limites de l'arrondissement, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 novembre 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42404 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 13 avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0574 Autorisation à l'Arrondissement de Charlesbourg - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards - Saisons 2010, 2011 et 2012 (VQ-42404) - AP2010-287 (C.T. 2192205) — (Ra-1535)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'autoriser l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Sani-Orléans inc.*, d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de vidange de puisards à différents endroits à l'intérieur des limites de l'arrondissement, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 novembre 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42404 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 12 avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0575 Adjudication d'un contrat pour le service de gardiennage et de sécurité à taux horaire pour différents endroits sur le territoire de la ville de Québec - Durée de 36 mois (VQ-42302) - AP2010-320 (CT-EN2010-320) — (Ra-1535)

Monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à *Les Services McKinnon inc.*, le contrat pour le service de gardiennage et de sécurité à taux horaire pour différents endroits sur le territoire de la ville de Québec, d'une durée de 36 mois, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42302 et selon les taux horaires de sa soumission, en date du 2 mai 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0576 Attribution d'un odonyme - District électoral des Monts - Arrondissement de Charlesbourg - CU2010-054 (Ra-1535)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre C sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : *Jules-Laperrière, rue.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0577 Acceptation d'une promesse d'achat présentée par *Prologis inc.*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2010-035 (Ra-1535)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par *Prologis inc.*, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair, d'une superficie de 3 062,2 mètres carrés et désigné comme étant le lot 4 457 594 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel qu'illustré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 35 \$ le mètre carré, pour un montant de 107 177 \$, dont 101 404,75 \$ seront imputés au prix d'achat et 5 772,25 \$ seront versés au fonds pour parc, terrain de jeux et espace

naturel. Un acompte de 10 717,70 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;

3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0578 Entente de services entre les conseils d'Arrondissements de La Cité-Limoilou, des Rivières, de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport et de La Haute-Saint-Charles et le conseil de la ville - Délivrance des permis et des certificats et application de la réglementation d'urbanisme - DG2010-058 (Ra-1535)

Attendu l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec* (2008, C-27) qui a eu pour effet de réduire de huit à six le nombre d'arrondissements;

Attendu qu'il convient dorénavant de référer aux nouveaux arrondissements créés par cette loi;

Considérant qu'en vertu de la *Charte de la Ville de Québec* (L.R.Q., chapitre C-11.5) (ci-après appelée *Charte de la ville*), le conseil de la ville a compétence relativement à la délivrance des permis et des certificats et à l'application de la réglementation d'urbanisme de la Ville;

Considérant qu'en vertu de l'article 74 de la *Charte de la ville*, la Ville doit doter l'arrondissement d'un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la ville*, le conseil d'arrondissement peut fournir à la Ville des services reliés aux compétences de cette dernière;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'accepter la fourniture, par les conseils d'Arrondissements de La Cité-Limoilou, des Rivières, de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport et de La Haute-Saint-Charles, des services relatifs à la délivrance des permis et des certificats et à l'application de la réglementation d'urbanisme, le tout conformément aux résolutions CA1-2010-0092, CA2-2010-0098, CA3-2010-0142, CA4-2010-040, CA5-2010-0063 et CA6-2010-0084.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0579 **Prise d'acte du rapport *Indicateurs de gestion 2008* de la Ville - FN2009-063 (Ra-1535)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de prendre acte du rapport *Indicateurs de gestion 2008* de la Ville, joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0580 **Autorisation de présenter le projet de construction d'un bâtiment de travaux publics pour l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement provincial - GI2010-062 (Ra-1535)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la direction du Service de la gestion des immeubles à présenter le projet de construction d'un bâtiment de travaux publics pour l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement provincial;
- 2° d'autoriser le directeur du Service de la gestion des immeubles à signer le formulaire de présentation de projet du programme d'infrastructures Québec-Municipalités du gouvernement du Québec et tout autre document requis, dans le cadre de ce dossier;
- 3° de payer la part de la Ville de Québec des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0581 **Autorisation de présenter le projet de construction d'un bâtiment de travaux publics pour l'Arrondissement de Charlesbourg, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement provincial - GI2010-063 (Ra-1535)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la direction du Service de la gestion des immeubles à

présenter le projet de construction d'un bâtiment de travaux publics pour l'Arrondissement de Charlesbourg, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement provincial;

- 2° d'autoriser le directeur du Service de la gestion des immeubles à signer le formulaire de présentation de projet du programme d'infrastructures Québec-Municipalités du gouvernement du Québec et tout autre document requis, dans le cadre de ce dossier;
- 3° de payer la part de la Ville de Québec des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0582 Fermeture de rue et affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 2 341 161 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - GI2010-065 (Ra-1535)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue des Insignes, constituée d'une partie du lot 2 341 161 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1 748,6 mètres carrés, tel que montré et représenté par les lettres A-B-C-D au plan projet de lotissement préparé par monsieur Michel Rhéaume, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3417 de ses minutes, joint en annexe au sommaire décisionnel et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0583 Fermeture de rue et affectation, au domaine privé de la Ville, de deux parties du lot 1 750 224 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - GI2010-066 (Ra-1535)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue de l'Élysée, constituée de deux parties du lot 1 750 224 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 300,6 mètres carrés, tel que montré à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel et de les affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0584 **Dépôt du cahier de candidature de la Ville de Québec *Municipalité amie des enfants* auprès du *Carrefour action municipale et famille (CAMF)* - LS2010-034 (Ra-1535)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'autoriser le dépôt du cahier de candidature de la Ville de Québec auprès du *Carrefour action municipale et famille*, représentant désigné pour l'analyse des dossiers par *UNICEF Canada*, en vue de l'obtention de l'accréditation *Municipalité amie des enfants*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0585 **Conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval* concernant l'archéologie - AT2010-077 (CT-AT2010-077) — (Ra-1537)**

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'*Université Laval* concernant l'archéologie, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1671 et à la mise en place de la programmation-cadre de l'entente de développement culturel (volet 3.2) pour les années 2011 et 2012.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0586 **Avis de modification numéro 2 relatif au contrat adjudgé à *M²e Solutions inc.*, pour l'acquisition d'un progiciel de gestion des loisirs - Ajout du module *Internet Citoyens, version 2* (VQ-34246) - AP2010-099 (CT-2187825) — (Ra-1537)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adjuger, à *M²e Solutions inc.*, le contrat en vue de l'acquisition et de l'implantation du module *Internet Citoyens 2*, à ajouter au progiciel de gestion des loisirs LUDI, incluant trois années d'entretien et de support, pour un montant de 107 244,80 \$ incluant les taxes, conformément à l'avis de modification joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0587 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de batteries automobiles et commerciales (VQ-42557) - AP2010-308 (CT-AP2010-308) — (Ra-1537)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adjuger, à *Napa Beauport*, le contrat pour la fourniture de batteries automobiles et commerciales, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42557 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 29 mars 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0588 Conclusion d'un addenda à la convention triennale intervenue entre la Ville de Québec et L'Institut Canadien de Québec, dans le cadre de la mesure *Première Ovation* - CU2010-050 (CT-3197355) — (Ra-1537)

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'autoriser la signature d'un addenda à la convention triennale intervenue entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, le 4 octobre 2009, relatif à l'administration du volet Arts littéraires de la mesure d'aide *Première Ovation*. Pour l'année 2011, le versement de la subvention est conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1671.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0589 Prolongement des rues des Mauriciens et des Albertains - Développement Sentier du Boisé phase III - District des Monts - Arrondissement de Charlesbourg - DE2010-054 (Ra-1537)

Madame la conseillère Chantal Gilbert déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase III du projet Sentier du Boisé, à être réalisé par *Promotions Immobilières Allegro inc.*, qui implique le prolongement des rues des Mauriciens et des Albertains sur une longueur approximative de 210 mètres, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *Promotions Immobilières Allegro inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Promotions Immobilières Allegro inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *Promotions Immobilières Allegro inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0590 Acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation et pour fins municipales, du lot 3 025 902 du cadastre du Québec - Prolongement éventuel de la rue du Griffon - Arrondissement des Rivières - DE2010-073 (CT-DE2010-073) — (Ra-1537)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,
appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° de décréter l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation et pour fins municipales, du lot 3 025 902 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0591 Entente de gestion entre la Ville de Québec et *Inter-Nation-Art* - Baux de location entre la Ville de Québec et *Parcs Canada* et entre la Ville de Québec et *Travaux publics et Services gouvernementaux Canada* - Bail de sous-location entre la Ville de Québec et *Inter-Nation-Art* relativement à la gestion, à l'animation et à la location de l'*Espace 400e* pour les périodes estivales de 2010 à 2013 inclusivement - DT2010-040 (CT-DT2010-040) — (Ra-1537)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'appropriation d'un montant de 207 442 \$ à même le surplus non affecté de la Ville de Québec aux dépenses de fonctionnement de compétences de proximité associées à l'entente de gestion de l'*Espace 400e* pour l'année 2010;
- 2° la conclusion d'une entente de gestion à intervenir entre la Ville de Québec et *Inter-Nation-Art* relativement à la gestion et à l'animation de l'*Espace 400e*, pour les périodes estivales de 2010 à 2013 inclusivement, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat;
- 3° la conclusion d'un bail de location à intervenir entre la Ville de Québec et *Travaux publics et Services gouvernementaux Canada* relativement à la location du terrain d'*Espace 400e*, pour les périodes estivales de 2010 à 2013 inclusivement, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat;
- 4° la conclusion d'un bail de location à intervenir entre la Ville de Québec et *Parcs Canada* relativement à la location du pavillon d'*Espace 400e*, pour les périodes de 2010 à 2013 inclusivement, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat;
- 5° la conclusion d'un bail de sous-location à intervenir entre la Ville de Québec et *Inter-Nation-Art* relativement à la location du pavillon d'*Espace 400e* pour les périodes de 2010 à 2013 inclusivement, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat;
- 6° le versement d'une subvention de 3 859 828,57 \$ incluant les taxes, à *Inter-Nation-Art*, pour la gestion et l'animation de l'*Espace 400e*, pour les périodes estivales de 2010 à 2013 inclusivement, répartie comme suit :
 - 925 575 \$ incluant les taxes, pour l'année 2010;

- 952 868,70 \$ incluant les taxes, pour l'année 2011;
- 980 883,92 \$ incluant les taxes, pour l'année 2012;
- 1 000 500,95 \$ incluant les taxes, pour l'année 2013.

Le projet d'entente ainsi que tous les projets de baux sont joints en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la conseillère Anne Guérette demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Jean Guilbault, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

A voté contre : madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 23

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2010-0592 Affectation, au budget de fonctionnement du Bureau du développement touristique et des grands événements, d'un montant de 348 337,50 \$ provenant du *Grand Prix Cycliste ProTour Québec Montréal* - DT2010-067 (Ra-1537)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'affecter, au budget de fonctionnement du Bureau du développement touristique et des grands événements, un montant de 348 337,50 \$ provenant du *Grand Prix Cycliste ProTour Québec Montréal*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0593 Dépôt de la version finale de la liste des transferts de compétences du budget 2009 et approbation de la liste des virements et ajouts budgétaires - Période du 17 août au 31 décembre 2009 - FN2010-030 (Ra-1537)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

1° de prendre acte de la version finale de la liste des transferts de compétences du budget 2009 à la proximité, d'un montant total de 45 437 190 \$, selon l'annexe A;

2° d'autoriser les virements budgétaires de la période du 17 août au

31 décembre 2009, pour un montant de 299 035 \$, tels que décrits à l'annexe B;

3° d'autoriser les ajouts budgétaires au cours de la période du 17 août au 31 décembre 2009, pour un montant de 624 448 \$, tels que décrits à l'annexe C.

Toutes ces annexes sont jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0594 Adoption du *Bilan du Plan d'action 2008-2009 et Plan d'action 2010 à l'égard des personnes vivant une situation de handicap* - LS2010-008 (Ra-1537)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Bilan du Plan d'action 2008-2009 et Plan d'action 2010 à l'égard des personnes vivant une situation de handicap*, en date du 3 juin 2010, joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0595 Conclusion d'une entente spécifique portant sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - LS2010-027 (CT-LS2010-027) — (Ra-1537)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion d'une entente spécifique sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à intervenir entre la Ville de Québec, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, la Conférence régionale des élus de la région de la Capitale-Nationale, l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches et le Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;

2° le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à contribuer et à verser, selon les termes de l'entente, un montant maximal de 150 000 \$ réparti également sur trois années (2010 à 2012);

- 3° pour l'année 2010, un virement de fonds de 50 000 \$ du poste contingent de proximité vers le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à l'activité 7250500 - Entraide communautaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0596 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de présenter le projet de reconstruction du stationnement de la Place Jacques-Cartier, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement provincial - GI2010-053 (Ra-1534)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° au Service de la gestion des immeubles, à présenter le projet de reconstruction du stationnement de la Place Jacques-Cartier, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec–Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement provincial;
- 2° au directeur du Service de la gestion des immeubles, à signer le formulaire de présentation de projet du programme d'infrastructures Québec–Municipalités du gouvernement du Québec et tout autre document requis dans le cadre de ce dossier;
- 3° pour le paiement, de la part de la Ville de Québec, des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0597 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de présenter le projet de construction d'une caserne de pompiers et d'un poste de police de quartier (secteur Saint-Augustin-de-Desmaures), dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement provincial - GI2010-060 (Ra-1534)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° au Service de la gestion des immeubles, à présenter le projet de construction d'une caserne de pompiers et d'un poste de police de quartier (secteur Saint-Augustin-de-Desmaures), dans le cadre du programme d'infrastructures Québec–Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement provincial;

- 2° au directeur du Service de la gestion des immeubles, à signer le formulaire de présentation de projet du programme d'infrastructures Québec–Municipalités du gouvernement du Québec et tout autre document requis dans le cadre de ce dossier;
- 3° pour le paiement, de la part de la Ville de Québec, des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0598 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande, au ministère des Transports du Québec, d'homologuer à titre de *Route verte* la partie est du *Corridor du Littoral*, comprise entre le *Corridor des Cheminots* et la chute Montmorency - AT2010-079 (Ra-1535)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande, au ministère des Transports du Québec, d'homologuer à titre de *Route verte* la partie est du *Corridor du Littoral*, comprise entre le *Corridor des Cheminots* et la chute Montmorency, afin de rendre ce tronçon éligible au programme de subvention de ce ministère pour l'entretien de la *Route verte* et d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les démarches nécessaires auprès des autorités gouvernementales en vue d'obtenir cette homologation.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0599 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la résiliation du contrat de travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux - Période du 1^{er} mai 2007 au 30 avril 2011, lot 7.5 (VQ-37966) - AP2010-326 (Ra-1535)**

Monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier. Cependant, en vertu de l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre c. E-20.001), il doit exposer la position qu'il entend prendre à l'égard de ce dossier à la prochaine séance du conseil d'agglomération, en discuter avec les autres membres du conseil de la ville présents et proposer l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la résiliation, sous réserve des autres recours de la Ville, du contrat de travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux adjudgé à *Entretien Costa enr.*, en vertu de la résolution CA-2007-0140 adoptée le 17 avril 2007, pour la période du 1^{er} mai 2007 au 30 avril 2011, lot 7.5, (VQ-37966);
- 2° la confiscation du dépôt de garantie d'exécution d'*Entretien Costa enr.*;
- 3° le mandat, au Service des affaires juridiques, pour prendre toutes autres procédures jugées appropriées.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0600 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, d'adjuger un contrat pour les services de gestion de location des heures de glace au Pavillon de la Jeunesse et au Colisée Pepsi pour les saisons 2010-2011 et 2011-2012, avec une option de renouvellement pour la saison 2012-2013 - EX2010-019 (Ra-1535)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° à *ExpoCité* d'adjuger, après une demande de soumissions publiques et l'examen de la soumission reçue, à *Sports d'équipe de la capitale Inc.*, un contrat pour les services de gestion de location des heures de glace au *Pavillon de la Jeunesse* et au *Colisée Pepsi*, au cours des saisons 2010-2011 et 2011-2012, avec une option de renouvellement pour la saison 2012-2013, d'un montant estimé à environ 200 000 \$ excluant les taxes pour les deux premières saisons, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes;
- 2° au directeur général d'*ExpoCité*, à signer ledit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0601 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, de procéder au règlement de la réclamation des honoraires supplémentaires de CIMA pour les travaux de rénovation du Pavillon de la Jeunesse - EX2010-020 (Ra-1535)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° à *ExpoCité*, d'approuver l'entente de règlement de la réclamation des honoraires supplémentaires de *CIMA* au montant de 172 000 \$, pour la

somme de 100 000 \$ incluant les taxes;

- 2° pour le paiement de 100 000 \$ à *CIMA*, au poste 1795 et financé à même le règlement d'emprunt de 6 660 000 \$ du programme d'immobilisations 2010, selon la convention de prêt à intervenir à cet effet;
- 3° aux représentants d'*ExpoCité*, à signer les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0602 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 80 000 000 \$, effectué le 18 mai 2010 - FN2010-029 (Ra-1535)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 80 000 000 \$, en date du 28 mai 2010, avec une échéance moyenne de 5 ans et 8 mois, pour un coût réel de 4,33807 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0603 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires et de la nomenclature des emplois modifiée - RH2010-352 (CT-RH2010-352) — (Ra-1535)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires et de la nomenclature des emplois modifiée, conformément au document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0604 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Stratégie de conservation de l'eau potable* - EN2009-026 (Ra-1536)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Stratégie de conservation de l'eau potable*, datée de mars 2010, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0605 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la vente des lots 1 108 534 et 3 580 193 du cadastre du Québec et la cession, à titre gratuit, des droits dans le lot 1 398 358 du susdit cadastre - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-059 (Ra-1537)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la vente, à *Société de développement Wendat inc.*, des lots 1 108 534 et 3 580 193 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour un montant de 256 000 \$, conformément aux conditions mentionnées à l'article 4.8 de l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la *Nation Huronne-Wendat* le 19 mars 2007, sujette à 2 cabanons localisés sur le lot 3 580 193 du susdit cadastre, tel que mentionné au certificat de localisation préparé par monsieur Réal Gosselin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8871 de ses minutes;
- 2° la cession à titre gratuit, par la Ville à *Société de développement Wendat inc.*, de tous les droits, titres et intérêts que la Ville peut avoir dans le lot 1 398 358 du susdit cadastre, sujette à des lignes de transmission d'énergie électrique traversant ledit lot, tel que mentionné au certificat de localisation préparé par monsieur Réal Gosselin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8914 de ses minutes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0606 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'opération de l'écocentre des Rivières (VQ-42700) - Période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013 - Arrondissement des Rivières - AP2010-315 (CT-2193194) — (Ra-1537)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication,

à *Gaudreau Environnement inc.*, du contrat pour l'opération de l'écocentre des Rivières dans l'Arrondissement des Rivières, au cours de la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42700 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 7 mai 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0607 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, de renouveler les contrats pour la gestion des services alimentaires au Centre de foires, au Bistro du Colisée Pepsi, dans les loges corporatives du Colisée Pepsi et les autres événements sur le site ainsi que pour l'opération des concessions des casse-croûte au Colisée Pepsi et au pavillon de la Jeunesse - EX2010-016 (Ra-1537)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° à *Expocité*, de procéder au renouvellement du contrat adjugé à *Groupe Compass (Québec) Ltée*, en vue de la gestion des services alimentaires pour le *Centre de foires*, le *Bistro du Colisée Pepsi*, dans les loges corporatives du *Colisée Pepsi* et les autres événements sur le site, au cours de la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, et ce, tel que prévu au contrat initial;
- 2° à *Expocité*, de procéder au renouvellement du contrat adjugé à *Services alimentaires Monchâteau inc.*, en vue de l'opération des concessions des casse-croûte au *Colisée Pepsi* et au *Pavillon de la Jeunesse*, au cours de la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, et ce, tel que prévu au contrat initial;
- 3° au directeur général d'*ExpoCité*, monsieur Mark Sparrow, à signer lesdits renouvellements de contrats.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0608 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, d'exercer l'option de renouvellement du contrat pour les travaux de nettoyage sur le site d'ExpoCité, durant la période d'Expo Québec 2010 - EX2010-017 (Ra-1537)**

Monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier. Cependant, en vertu de l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre c. E-20.001), il doit exposer la position qu'il entend prendre à l'égard de ce dossier à la prochaine séance du conseil d'agglomération, en discuter avec les autres membres du conseil de la ville présents et proposer l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° à *ExpoCité*, d'exercer l'option de renouvellement de contrat prévue lors de l'appel d'offres public et dans le contrat 2008;
- 2° au directeur général *d'ExpoCité* d'adjuger, à *Les Services McKinnon*, le contrat pour les travaux de nettoyage sur le site *d'ExpoCité*, durant la période *d'Expo Québec 2010*, pour un montant d'environ 270 000 \$ excluant les taxes;
- 3° au directeur général *d'ExpoCité*, à signer ledit renouvellement de contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0609 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la version finale de la liste des transferts de compétences du budget 2009 et l'approbation de la liste des virements et ajouts budgétaires - Période du 17 août au 31 décembre 2009 - FN2010-031 (Ra-1537)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte de la version finale de la liste des transferts de compétences du budget 2009 à la proximité, d'un montant total de 45 437 190 \$, selon l'annexe A;
- 2° l'autorisation pour les virements budgétaires au cours de la période du 17 août au 31 décembre 2009, pour un montant de 1 847 616 \$, tels que décrits à l'annexe B-1;
- 3° l'autorisation pour les ajouts budgétaires de compétences d'agglomération au cours de la période du 17 août au 31 décembre 2009, pour un montant de 92 447 \$, tels que décrits à l'annexe C-1.

Toutes ces annexes sont jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0610 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation du plan d'action 2010 visant à contrer la présence des cyanobactéries dans le lac Saint-Charles et le bassin versant de la prise d'eau ainsi que sur la mise en oeuvre des recommandations de l'étude limnologique et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 542 - Renonciation au droit d'opposition - EN2010-006 (Ra-1522)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation du plan d'action 2010 visant à contrer la présence des cyanobactéries dans le lac Saint-Charles et le bassin versant de la prise d'eau ainsi que sur la mise en oeuvre des recommandations de l'étude limnologique et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 542.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation du plan d'action 2010 visant à contrer la présence des cyanobactéries dans le lac Saint-Charles et le bassin versant de la prise d'eau ainsi que sur la mise en oeuvre des recommandations de l'étude limnologique et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 542.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0611 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la modification de trottoir et de bordure de rue, R.A.V.Q. 564 - TP2010-023 (Ra-1534)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la modification de trottoir et de bordure de rue*, R.A.V.Q. 564.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0612 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification de la modification de trottoir et de bordure de rue, R.A.V.Q. 561 - Renonciation au droit d'opposition - TP2010-022 (Ra-1535)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification de la modification de trottoir et de bordure de rue*, R.A.V.Q. 561.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification de la modification de trottoir et de bordure de rue*, R.A.V.Q. 561.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0613 **Modifications aux règles portant sur le stationnement et la circulation sur la route Jean-Gauvin - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - A3GT2010-046 (Ra-1534)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Guilbault,

il est résolu d'approuver les modifications aux règles portant sur le stationnement et la circulation sur la route Jean-Gauvin dans l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, telles que montrées sur le plan joint en annexe au sommaire décisionnel, décrit comme suit :

■ Route Jean-Gauvin, côté est :

de l'avenue Robert-L.-Séguin vers le nord, sur une distance de 25 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

d'un point situé à 170 mètres au nord de l'avenue Robert-L.-Séguin, jusqu'à la rue de l'Hêtrière, ajouter : « Stationnement interdit »;

de l'avenue Robert-L.-Séguin, en allant vers le sud sur une distance de 65 mètres, ajouter : « Stationnement interdit ».

- Route Jean-Gauvin, côté ouest :

de la rue de la Promenade-des-Soeurs jusqu'à la rue de l'Hêtrière, ajouter : « Stationnement interdit ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0614 Appropriation d'un montant à même le fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, en vue de la réalisation des travaux d'aménagement du parc Adagio - A6LS2010-017 (CT-A6LS2010-017) — (Ra-1534)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'approprier un montant de 83 025 \$ à même le fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, en vue de la réalisation des travaux d'aménagement du parc Adagio.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0615 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou au conseil de la ville, des services ainsi que des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en oeuvre du *Plan de la sécurité civile de la ville* - A1DA2010-016 (Ra-1535)

Attendu que le conseil de la ville entend procéder à l'adoption du *Plan de sécurité civile de la ville*, conformément à l'article 194 de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3);

Attendu qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, le conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou peut fournir, au conseil de la ville, ses services reliés aux compétences de ce dernier;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu que la Ville de Québec accepte la fourniture, par le conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou, des services et des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en oeuvre du *Plan de sécurité civile de la ville*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0616 Subvention au Centre Mgr Marcoux inc. - Coût de location de l'immeuble sis au 1885, chemin de la Canardière - A1DA2010-029 (A1DA2010-029) — (Ra-1538)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le versement d'une subvention annuelle additionnelle de 38 000 \$ au *Centre Mgr Marcoux inc.*, afin de compenser la hausse du coût de location du bâtiment, propriété de la Fabrique de la paroisse Bienheureux-François-de-Laval, sis au 1885, chemin de la Canardière, rétroactivement au 1^{er} janvier 2010, conditionnellement à ce que l'entente de location entre les parties soit amendée de façon substantiellement conforme aux termes indiqués au document joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le virement d'une somme de 38 000 \$ du poste contingent de proximité vers le budget de fonctionnement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Jean-Marie Laliberté quitte son siège à la présidence. Monsieur le conseiller Jean Guilbault préside la séance. Il est 21 h 28.

CV-2010-0617 Virement de fonds - Harmonisation de la compensation par enfant - Programme Vacances-Été 2010 - Arrondissement de La Cité-Limoilou - A1LS2010-055 (CT-A1LS2010-055) — (Ra-1537)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser un virement de fonds de 60 912 \$, du poste contingent de proximité vers la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, au poste budgétaire 11-51200-7140500 (Programme Vacances-Été).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0618 **Modification, par résolution, du Règlement sur la réalisation de la première phase de mise en oeuvre du Plan de quartier Val-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1553 - A6DA2010-029 (Ra-1537)**

Attendu que le 7 juillet 2009, le conseil de la ville a adopté le *Règlement sur la réalisation de la première phase de mise en oeuvre du Plan de quartier Val-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1553;

Attendu que ce règlement prévoit la réalisation de la première phase de la mise en oeuvre des actions du Plan de quartier Val-Bélair et qu'une somme de 200 000 \$ est prévue à cette fin;

Attendu qu'une des actions prévue à ce Plan de quartier Val-Bélair prévoit l'implantation d'un marché public temporaire;

Vu l'aspect temporaire d'implantation de ce lieu, il y a lieu de le relocaliser dans l'attente de lui trouver un site final;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet d'amender un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré, appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de modifier le *Règlement sur la réalisation de la première phase de mise en oeuvre du Plan de quartier Val-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1553, comme suit :

1° le paragraphe 1° de l'article 1 de l'annexe I de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 1° implanter, pour l'année 2009, un marché public temporaire sur la propriété de la bibliothèque Félix-Leclerc et de relocaliser, pour l'année 2010, le marché public temporaire sur le lot 2 748 722, propriété de la Commission scolaire de La Capitale, site de l'école primaire de La Chanterelle; »;

2° l'annexe I de ce règlement est modifiée par l'insertion, après « Annexe préparée le 19 juin 2009 », de « et révisée le 27 avril 2010 ».

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0619 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la Phase 1-A des travaux de réaménagement et d'enfouissement des fils dans la côte de Cap-Rouge dans l'arrondissement Laurentien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1689 - IN2010-017 (Ra-1534)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la Phase 1-A des travaux de réaménagement et d'enfouissement des fils dans la côte de Cap-Rouge dans*

l'arrondissement Laurentien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés afin de prendre en compte la diminution de 398 676 \$ de la somme versée par Hydro-Québec qui passe de 968 000 \$ à 569 324 \$ et d'augmenter en conséquence l'emprunt à la charge de la ville du même montant pour le faire passer de 2 427 000 \$ à 2 825 676 \$. Le montant total de la dépense demeure à 3 395 000 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0620 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification de la modification de trottoir et de bordure de rue, R.V.Q. 1684 - TP2010-021 (Ra-1535)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'imposer de nouveaux tarifs en matière de travaux de modification de trottoir et de bordure de rue exécutés en vertu du *Règlement sur la modification de trottoir et de bordure de rue*.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0621 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel relevant du conseil de la ville, R.V.Q. 1685 - AT2010-061 (Ra-1535)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel relevant du conseil de la ville*. Ce règlement a pour but de redéfinir les limites des zones A3-1 et T-2 à l'intérieur desquelles un détenteur de permis de stationnement peut bénéficier d'une période de stationnement supérieure ou différente de celle prescrite.

Les règles particulières de stationnement applicables aux détenteurs d'une catégorie de permis sont prescrites par une réglementation sur le stationnement appuyée par une signalisation appropriée. Elles ne s'appliquent, dans la zone concernée, qu'aux endroits déterminés par cette réglementation. Ces règles particulières, de même que les endroits où elles s'appliquent, peuvent varier selon qu'il s'agit d'un permis de résidant ou de travailleur.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0622 **Approbation de règles relatives au stationnement - Diverses rues - AT2010-061 (Ra-1535)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'approuver les règles suivantes relatives au stationnement, qui remplacent l'annexe 1 du Règlement R.V.Q. 1563, comme suit :

Boulevard Neilson, côté nord :

à partir du boulevard Pie-XII, en direction ouest sur une distance de 70 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 70 mètres à l'ouest du boulevard Pie-XII, en direction ouest sur une distance de 88 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 158 mètres à l'ouest du boulevard Pie-XII, en direction ouest sur une distance de 48 mètres, ajouter : « Stationnement permis 60 minutes, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone A3-1 »;

à partir d'une distance de 206 mètres à l'ouest du boulevard Pie-XII, en direction ouest sur une distance de 6 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de la rue Paul-Archambault, en direction ouest sur une distance de 9 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 9 mètres à l'ouest de la rue Paul-Archambault, en direction ouest sur une distance de 61 mètres, ajouter : « Stationnement permis 60 minutes, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone A3-1 »;

à partir d'une distance de 70 mètres à l'ouest de la rue Paul-Archambault, en direction ouest sur une distance de 6 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de la rue Simone-Albert, en direction ouest sur une distance de 6 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 6 mètres à l'ouest de la rue Simone-Albert, en direction ouest sur une distance de 59 mètres, ajouter : « Stationnement permis 60 minutes, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone A3-1 »;

à partir d'une distance de 65 mètres à l'ouest de la rue Simone-Albert, en direction ouest sur une distance de 48 mètres, ajouter : « Stationnement permis 60 minutes, de 8 heures à 16 heures, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone A3-1 » et « Arrêt interdit, arrêt d'autobus de 16 heures à 18 heures, du lundi au vendredi »;

à partir d'une distance de 113 mètres à l'ouest de la rue Simone-Albert, en direction ouest sur une distance de 80 mètres, ajouter : « Stationnement permis 60 minutes, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone A3-1 »;

à partir d'une distance de 193 mètres à l'ouest de la rue Simone-Albert, en direction ouest sur une distance de 8 mètres, ajouter : « Stationnement

interdit »;

à partir de l'extrémité ouest de la rue Paul-Archambault, en direction ouest sur une distance de 45 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 45 mètres à l'ouest de l'extrémité ouest de la rue Paul-Archambault, en direction ouest sur une distance de 19 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 64 mètres à l'ouest de l'extrémité ouest de la rue Paul-Archambault, en direction ouest sur une distance de 9,5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de l'avenue des Compagnons, en direction ouest sur une distance de 109,5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 109,5 mètres à l'ouest de l'avenue des Compagnons, en direction ouest sur une distance de 112 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 221,5 mètres à l'ouest de l'avenue des Compagnons, en direction ouest sur une distance de 38 mètres, ajouter : « Arrêt interdit, arrêt d'autobus »;

à partir de la rue Valentin, en direction ouest sur une distance de 21 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 21 mètres à l'ouest de la rue Valentin, en direction ouest sur une distance de 297 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, de 8 heures à 16 heures, du lundi au vendredi »;

à partir d'une distance de 318 mètres à l'ouest de la rue Valentin, en direction ouest sur une distance de 10,5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

Boulevard Neilson, côté sud :

à partir du boulevard Pie-XII, en direction ouest sur une distance de 35 mètres, ajouter : « Arrêt interdit, arrêt d'autobus »;

à partir d'une distance de 35 mètres à l'ouest du boulevard Pie-XII, en direction ouest sur une distance de 337 mètres, ajouter : « Stationnement permis 60 minutes, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone A3-1 »;

à partir d'une distance de 372 mètres à l'ouest du boulevard Pie-XII, en direction ouest sur une distance de 9,5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de la rue Rogère-Lepage, en direction ouest jusqu'à l'extrémité ouest de la rue Rogère-Lepage, ajouter : « Arrêt interdit, arrêt d'autobus »;

à partir de l'extrémité ouest de la rue Rogère-Lepage, en direction ouest sur une distance de 9 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 9 mètres à l'ouest de l'extrémité ouest de la rue Rogère-Lepage, en direction ouest sur une distance de 46 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 55 mètres à l'ouest de l'extrémité ouest de la rue Rogère-Lepage, en direction ouest sur une distance de 8 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 8 mètres à l'ouest de la rue René-Mézeré, en direction ouest sur une distance de 46,5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 54,5 mètres à l'ouest de la rue René-Mézeré, en direction ouest sur une distance de 10 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de l'avenue des Compagnons, en direction ouest sur une distance de 10 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 10 mètres à l'ouest de l'avenue des Compagnons, en direction ouest sur une distance de 57,5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 67,5 mètres à l'ouest de l'avenue des Compagnons, en direction ouest sur une distance de 13 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 80,5 mètres à l'ouest de l'avenue des Compagnons, en direction ouest sur une distance de 156 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 236,5 mètres à l'ouest de l'avenue des Compagnons, en direction ouest sur une distance de 24,5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de la rue Valentin, en direction ouest sur une distance de 42 mètres, ajouter : « Arrêt interdit, arrêt d'autobus »;

à partir d'une distance de 42 mètres à l'ouest de la rue Valentin, en direction ouest sur une distance de 26 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 68 mètres à l'ouest de la rue Valentin, en direction ouest sur une distance de 5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de l'extrémité ouest de la rue Labonté, en direction ouest sur une distance de 9 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 9 mètres à l'ouest de l'extrémité ouest de la rue Labonté, en direction ouest sur une distance de 23 mètres, ajouter : « Stationnement permis 60 minutes, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone A3-1 »;

à partir d'une distance de 32 mètres à l'ouest de l'extrémité ouest de la rue Labonté, en direction ouest sur une distance de 31 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de la rue Jean-F.- Grenon, en direction ouest sur une distance de 9 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 9 mètres à l'ouest de la rue Jean-F.- Grenon, en direction ouest sur une distance de 52 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 61 mètres à l'ouest de la rue Jean-F.- Grenon, en direction ouest sur une distance de 11 mètres, ajouter : « Stationnement

interdit »;

à partir d'une distance de 7,5 mètres à l'ouest de l'extrémité ouest de la rue Jean-F.- Grenon, en direction ouest sur une distance de 35 mètres, ajouter : « Stationnement permis 60 minutes, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone A3-1 »;

à partir d'une distance de 42,5 mètres à l'ouest de l'extrémité ouest de la rue Jean-F.- Grenon, en direction ouest sur une distance de 23 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir de la rue Jolicoeur, en direction ouest sur une distance de 6,5 mètres, ajouter : « Stationnement interdit »;

à partir d'une distance de 6,5 mètres à l'ouest de la rue Jolicoeur, en direction ouest sur une distance de 18 mètres, ajouter : « Stationnement interdit, excepté pour les détenteurs de permis de stationnement de la zone T-2 »;

à partir d'une distance de 24,5 mètres à l'ouest de la rue Jolicoeur, en direction ouest sur une distance de 16 mètres, ajouter : « Stationnement interdit ».

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0623 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique et de terrains de soccer à surface naturelle au parc Victoria de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1675 - LS2010-026 (Ra-1537)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Hamelin qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'un nouveau terrain de soccer à surface synthétique et de nouveaux terrains de soccer à surface naturelle au parc Victoria situé dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 369 822 \$ pour les travaux et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Monsieur le président Jean-Marie Laliberté reprend son siège à la présidence. Il est 21 h 28.

CV-2010-0624 *Appropriation d'un montant de 336 982 \$ au fonds général de la Ville - LS2010-026 (Ra-1537)*

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'approprier un montant de 336 982 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1675. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0625 *Avis de motion relatif au Règlement sur le versement pour l'année 2010, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1688 - CU2010-052 (Ra-1537)*

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour but d'autoriser, pour l'année 2010, une dépense de 669 620 \$ pour le versement, par la Ville de Québec, d'une subvention du même montant à L'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias pour les bibliothèques de la ville dont il assume la gestion.

Ce règlement a également pour but d'autoriser une dépense de 67 620 \$ pour le versement, par la Ville de Québec, d'une subvention du même montant à L'Institut Canadien de Québec, dévolue à la bibliothèque Aliette-Marchand de l'Arrondissement des Rivières, pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias, sous réserve d'une entente de gestion entre cet arrondissement et L'Institut Canadien de Québec.

Ce règlement a enfin pour objet d'autoriser une dépense d'une somme de 662 760 \$, dévolue aux bibliothèques gérées par les Arrondissements de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport et de La Haute-Saint-Charles, pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias.

Le règlement décrète un emprunt de 1 400 000 \$ remboursable sur une période de cinq ans afin d'acquitter le coût des dépenses autorisées.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0626 *Protocole d'entente entre la Ville de Québec et L'Institut Canadien de Québec - Subvention pour l'achat de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias pour certaines bibliothèques - CU2010-052 (Ra-1537)*

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec* quant au versement d'une subvention, pour l'année 2010, en vue de l'achat de documents destinés aux bibliothèques énumérées à l'annexe 1 du protocole, incluant la bibliothèque Gabrielle-Roy, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0627 **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec* - Subvention pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias pour la bibliothèque Aliette-Marchand de l'Arrondissement des Rivières - CU2010-052 (Ra-1537)**

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec* quant au versement d'une subvention, pour 2010, en vue de l'achat de documents destinés à la bibliothèque Aliette-Marchand de l'Arrondissement des Rivières, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet du règlement et sa portée.

CV-2010-0628 ***Règlement modifiant le Règlement sur la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau relevant du conseil de la ville relativement à une nouvelle période d'interdiction applicable pour l'année 2010, R.V.Q. 1686 - AT2010-063 (Ra-1531)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la circulation des camions, des*

véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau relevant du conseil de la ville relativement à une nouvelle période d'interdiction applicable pour l'année 2010, R.V.Q. 1686.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de 10 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une seconde période d'interventions, d'une durée maximale de 30 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, déclare la séance close à 21 h 40, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Jean-Marie Laliberté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Jean Guilbault
Vice-président

SO/mc